



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 16/12/2022

N/Réf. : **WMB20301_701_PUN** **WATERMAEL-BOITSFORT. Place du Colibri 1 - 2**
Gest. : **BDG/SST** (= Cités-jardins Logis et Floréal classé comme ensemble)
V/Réf. : **2328-0045/07/2022-314PU** **PERMIS UNIQUE : réaliser un nouveau préau dans la cour Est**
Corr: **Sabrina Stiévenard** **du bâtiment**
NOVA : **17/PFU/1849287** **Demande de BUP-DPC du 09/12/2022**

Avis conforme de la CRMS

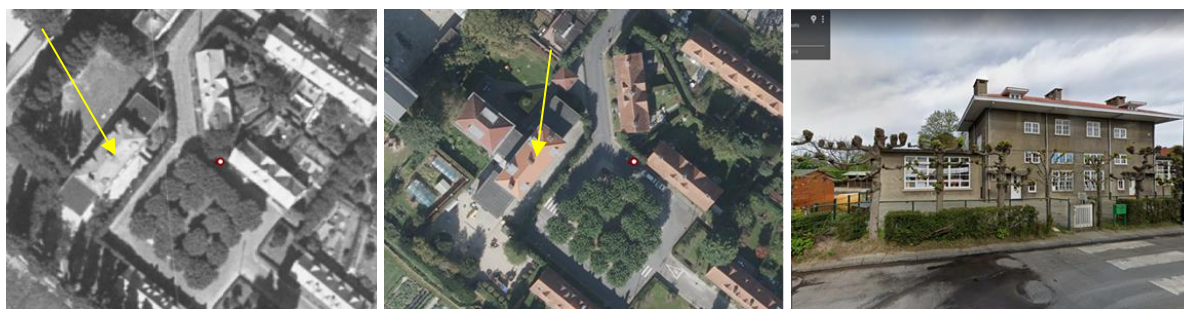
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/12/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 14/12/2022, concernant la demande sous rubrique.

Le bâtiment faisant l'objet de la demande de permis unique appartient à l'ensemble classé des cités-jardins du Logis-Floréal.

CONTEXTE

L'école du Colibri est une école maternelle construite en 1925-26. Elle se composait à l'origine d'un seul bâtiment, parfaitement intégré dans l'architecture de la cité-jardin. Elle est agrandie d'annexes arrières (avant 1953) et d'un bâtiment arrière, ajouté probablement en 1959, suivant les plans de l'architecte Gaston Depré (extr. de G. Arpigny, *Les écoles du Logis*, in Chroniques de Watermael-Boitsfort, n^{ve}lle série, n° 28, septembre 2014).



A g. et au milieu : vues aériennes en 1953 (avec les annexes latérales) et actuelle avec le bâtiment arrière (©Bruciel)
A dr. : vue de la façade avant de l'école (©Google maps, 2019)



L'école du Colibri dès sa construction en 1926 (extr. de http://www.hisciwab.be/docs/chroniques/chronique_28.pdf)



Vues de l'emplacement du futur préau : derrière le porche d'entrée, au-dessus de la cour (©Google maps, 2019 et extr. du dossier de demande)

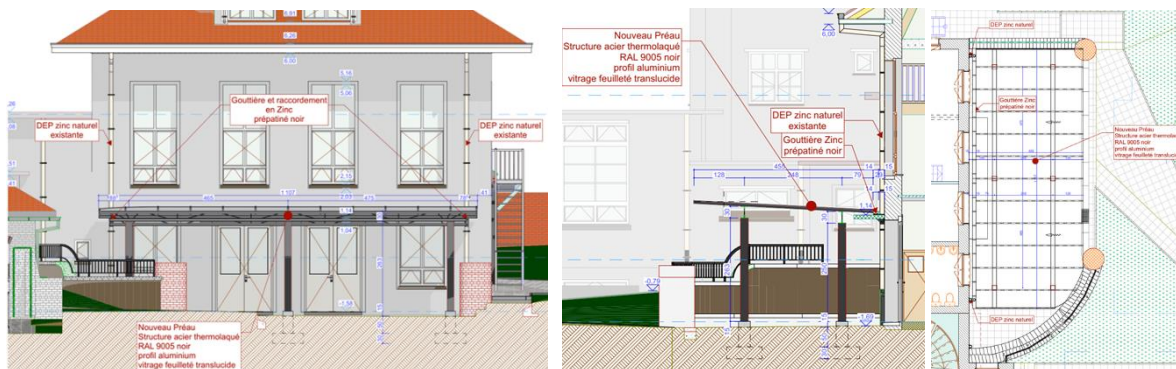
DEMANDE

La demande porte sur la réalisation d'un nouveau préau surmontant la cour située Est, contre le bâtiment arrière de 1959. D'une emprise de 4,50m x 11m, il sera composé d'une structure en acier noir, posée sur des socles circulaires en béton, reposant sur des fondations également en béton. La couverture sera en aluminium de ton naturel, revêtue de verre feuilleté sablé et intercalaires translucides. La hauteur du préau n'excèdera pas le premier étage, il viendra s'accoler au-dessus du petit auvent en béton qui forme le linteau des portes existantes. La cour est déjà minéralisée, étant revêtue de dalles 30*30 et bordée de murets - l'un droit, l'autre courbe – se terminant par des piliers de briques.

La récolte des eaux s'effectuera en se raccordant aux descentes existantes, la pente s'orientant vers le bâtiment afin d'y placer, à la jonction de la verrière et de la façade, une gouttière en zinc prépatiné de ton noir.



Plan d'implantation projeté et vue 3D du préau projeté (extr. du dossier de demande)



Situation projetée : élévation, coupe et plan (extr. du dossier de demande)

AVIS DE LA CRMS

Parce que la demande est justifiée par des nécessités évidentes d'usage (l'école ne dispose pas de préau aujourd'hui), vu l'implantation peu perceptible depuis l'espace public et le caractère réversible de l'intervention sur une annexe tardive, la CRMS approuve le principe de couvrir la cour déjà minéralisée et félicite le souci d'intégrer le préau de manière qualitative à l'école. Elle rend dès lors un avis conforme favorable sous les conditions suivantes, qui visent une intégration plus fine / sobre :

- renoncer à une teinte aluminium anodisé pour la couverture mais recourir à une couleur noire, vu l'acier noir utilisé pour la structure ;
- revoir le détail de raccord entre la verrière, la nouvelle gouttière et l'auvent en béton pour mieux assurer la lisibilité de l'auvent en béton et éviter de créer un interstice qui risque de s'encrasser avec des difficultés d'entretien. La CRMS suggère d'éventuellement rehausser le préau, pour ne pas être juste au-dessus de l'auvent, pour des raisons à la fois esthétiques (équilibre de la façade) et pratiques (jeu de raccord).


Par ailleurs, elle pose les questions suivantes :

- n'ayant pas d'éléments détaillés sur les évacuations des eaux pluviales, elle pose la question du report des eaux pluviales de ce préau sur les descentes d'eau et sur le réseau d'égouttage existant,
- elle s'interroge sur l'état du revêtement du sol de la cour et sur sa nécessaire révision, vu le travail nécessaire par la mise en place des fondations du préau,

Tout en marquant son accord, l'Assemblée demande d'être particulièrement vigilant dans le dossier d'exécution, qui sera soumis à l'approbation/ au suivi de la DPC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : sstievenard@urban.brussels ; jvandermissem@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels